#### Commission municipale extrascolaire de Loriol

#### Compte rendu de la réunion du 12 avril 2019

Présents : cf. feuille d'émargement

Après les traditionnels mots d'accueils et de bienvenue, M. le Maire fait état des questions posées par les représentants des écoles de Loriol et commence par les questions du groupe scolaire JJ Rousseau.

1ère question sur la cantine : les enfants du second service n'ont pas le temps de manger, quelles améliorations apporter ?

M. le Maire reconnaît que le temps de la pause méridienne est un peu court mais que cette organisation, celle des rythmes scolaires, est issue d'un accord conclu avec les enseignants et les parents.

Mme Fauriel rappelle que le personnel de cantine avait attiré l'attention des uns et des autres sur la difficulté de gérer le temps de repas sur une pause méridienne amputée d'un quart d'heure! C'est ainsi!

M. Courtial rappelle pour sa part que cette réorganisation est intervenue dans le cadre du retour de la semaine à 4 jours! Les enseignants tenaient à ce quart d'heure dans le cadre de l'organisation des enseignements, prioritaires.

Mme Fauriel note que ce choix a également des répercutions sur l'organisation du périscolaire avec 3 horaires de sorties différents pour les trois groupes scolaires : 16h00, 16h15 et 16h25! Dans tous les cas si les écoles souhaitent de nouveaux changements il faut attendre encore une année car les horaires des écoles ont été arrêtés par la DASEN pour 3 ans.

M. Courtial note que cette discussion doit avoir lieu avec le corps enseignant, cette organisation a été arrêtée avec eux dans le cadre des discussions du retour de la semaine à 4 jours.

M. Malsert note que ce retour à 4 jours s'accompagnait aussi de la mise en place d'un accueil périscolaire sur le temps du midi : l'organisation d'activités adaptées permettait aussi de préparer un retour au calme pour le temps scolaire. Or cet accueil a été transformé en garderie. On peut légitimement s'interroger sur la qualité du service proposé notamment aux familles les plus modestes, issues du périmètre de la politique de la ville ?

S'ensuit un débat autour de la réforme des rythmes scolaires et du choix de l'Etat de confier aux maires la responsabilité de l'organisation de la semaine scolaire.

M. Courtial rappelle que les enseignants étaient favorables à la semaine de 4.5 jours et pas à la semaine de 4 jours... encore une fois les partenaires ont accepté le retour à la semaine de 4 jours car une concession a été faite sur l'aménagement horaire de la pause méridienne.

 $2^{\rm ème}$  question sur le périscolaire et la facturation : la première heure est due même si l'enfant ne reste que 30 minutes. Pourquoi ?

Sur cette première heure du soir (de la sortie des écoles jusqu' à 17h), le coût du service est à ce moment-là le plus élevé (près de 13 animateurs mobilisés, contrairement au matin où il n'y

en a que 8). En outre au regard de l'horaire de sortie des élèves de J. Ferry (16h15) le système se complique. En effet il y a plusieurs possibilités dans la mesure où nous ne pouvons pas facturer au quart d'heure : soit la première tranche va jusqu'à 16h30 et la commune facture 30 mn alors que l'usager ne « consomme » réellement que 15 minutes soit le premier ¼ d'heure est gratuit et les créneaux sont établis sur la base de ceux de l'école Saint François ... dans tous les cas il faut se rappeler que les créneaux (17h00/17h30/18h00...) doivent être les même pour les 3 écoles afin de faciliter / homogénéiser la facturation.

Des représentants des parents d'élèves demandent une facturation au réel (au temps passé) sur le modèle de la téléphonie mobile ou alors la première demi-heure pourrait être offerte aux parents de JJ Rousseau pour démarrer la facturation à 16h30 pour tout le monde ?! D'autres évoquent une tarification au forfait.

Mme Fauriel rappelle que le fait de ne pas facturer la première demi-heure est susceptible de peser sur le budget de la collectivité.

M. Venet, directeur du service socioculturel, évoque un dispositif semblable à Montélimar où la tarification du périscolaire est établie sur une logique de forfaits. Pour le reste le service est confronté à un problème de paramétrage avec 3 paramétrages différents, un pour chaque école! En l'état il faut interroger de nouveau le prestataire (le fournisseur du logiciel) pour savoir s'il existe une solution technique pour répondre à la demande des familles notamment pour aller vers une tarification à la minute. Il faudra également interroger la CAF.

M. le Maire demande aux services d'interroger le prestataire en ce sens.

## 3<sup>ème</sup> question sur le changement du lieu du périscolaire en cours d'année quand l'enfant arrive à 6 ans

Mme Fauriel demande à Yohan Tavan, responsable du service animation des moins de 13 ans, de répondre à cette question d'ordre organisationnel.

M. Tavan rappelle que certains enfants atteignent l'âge des 3 ans en cours d'année. Ils sont accueillis au Canard Sauvage. De ce fait l'effectif de ce site augmente. Il convient dès lors d'équilibrer nos effectifs sur les différents sites sachant que le hall et les préfabriqués permettent d'accueillir plus d'enfants. Les 5 ans qui fêtent leur 6ème année « basculent » donc pour la plupart dans le hall. Par ailleurs, il faut prendre en compte le rythme de l'enfant. Celui d'un enfant de 3 ans n'est pas le même que celui d'un enfant de 6 ans, les envies sont différentes. Les activités proposées dans le hall semblent plus adaptées aux enfants de 6 ans (cf. le matériel pédagogique mis à disposition, l'espace, etc.). Les enfants de 6 ans ont souvent besoin de pouvoir disposer de plus d'espace pour s'exprimer (notamment les garçons) alors qu'en fin de journée les 3 ans ont besoin de calme ou de tranquillité (d'où l'intérêt d'avoir un groupe plus restreint au canard). Certes il faut se garder de généraliser car il y a toujours des exceptions mais c'est ce que l'on constate sur le terrain, par expérience. Bien sûr il y a des exceptions. Par exemple, pour des enfants qui ont de grosses difficultés de compréhension, d'écoute, du mal à appliquer les consignes. Dans ce cas, il se peut que l'enfant reste au Canard Sauvage même s'il a 6 ans (cette décision sera prise en accord avec la famille). Les situations sont donc être étudiées au cas par cas mais dans tous les cas l'équilibre général doit être assuré.

4ème question sur le centre aéré : il est fait obligation aux parents d'inscrire leurs enfants au moins 3 jours, n'est-il pas possible de faire autrement ?

Mme Fauriel rappelle que ce choix d'une inscription obligatoire de 3 jours pour les enfants de

plus de 6 ans (cela ne concerne pas les 3/5 ans) fait écho à certains éléments d'ordre pédagogique. C'est aussi mettre en valeur le travail des animateurs au-delà des sorties : nous ne sommes pas dans une démarche de consommation de telle ou telle activité. Il faut que ce que l'on propose fasse sens et que des liens se créent entre les enfants (esprit de groupe). Il est important que les enfants aillent ensemble jusqu'au bout d'un projet...

M. Tavan ajoute que l'accueil de loisirs de Loriol est un accueil déclaré auprès de la DDCS (Jeunesse et Sport). Cette dernière nous impose de respecter une réglementation bien précise: respect de taux d'encadrement, d'un quota de personnel diplômé, de la réglementation liée à l'organisation des Activités Physiques et Sportives, obligation de rédiger un projet éducatif et un projet pédagogique. En contrepartie de ces « contraintes », la commune reçoit des subventions de la CAF. Les projets évoqués précédemment donnent les orientations/objectifs pédagogiques. Par exemple : axer les activités sur la solidarité, l'entraide, la citoyenneté, sensibiliser les enfants à l'environnement...

M. Malsert se réjouit de l'existence d'un projet éducatif décliné en projets pédagogiques avec l'organisation de sorties, etc.

Un représentant des parents note qu'il conviendrait d'ouvrir davantage en août (2<sup>ème</sup> quinzaine) car des parents ont un besoin de garde et/ou d'offrir des vacances à leurs enfants à défaut de pouvoir partir en vacances en famille. Il évoque également les vacances de Noël.

M. Lespets note que la collectivité s'attache pour l'heure à assurer l'existant.

M. Malsert insiste pour ouvrir davantage sans renoncer à la qualité de l'accueil.

Mme Fauriel rappelle que ce type de service est déficitaire et que le contexte actuel ne permet pas de faire plus...

M. Malsert insiste sur le fait qu'il appartient à la collectivité de tout mettre en œuvre pour répondre aux attentes des familles. C'est le rôle du service public, au-delà des questions de coût.

M. Tavan revient sur la question des 3 jours en rappelant que notre démarche pédagogique est d'autant plus pertinente que le public visé est présent régulièrement. Pendant les vacances, chaque semaine est présentée dans les programmes autour d'une thématique particulière. Sur 3 jours, les animateurs peuvent mieux appréhender le groupe d'enfants dont ils ont la charge. Cependant dans d'autres accueils de loisirs, les inscriptions se font à la semaine. Mais ce choix a un impact sur le porte-monnaie des familles, l'option retenue ici à Loriol d'une inscription sur 3 jours peut apparaître comme un bon compromis.

M. le Maire note qu'avec une inscription inférieure à 3 jours, on se rapproche d'une garderie.

M. Venet rappelle, pour mémoire, que la garderie n'est pas financée par la CAF.

Les représentants des parents d'élèves trouvent que le dispositif de l'extrascolaire est contraignant alors que les choses ont été simplifiées pour le périscolaire avec une possibilité de réservation et annulation « automatisée » (disponible en ligne). Certes l'accueil de loisirs obéit à un certain souci de qualité mais les parents ont surtout besoin d'un mode de garde. Or la formule actuelle est très / trop chère comparée à ce qui existe dans les villes voisines comme Le Pouzin. Il faudrait revoir les tarifs à la baisse.

### 5ème question sur l'inscription par téléphone

Les représentants des parents trouvent que ce mode d'inscription est contraignant, le secrétariat est difficile à joindre.

M. Tavan rappelle que Sylvie Reynaud est la seule personne à répondre au téléphone et à gérer les inscriptions. Elle est aussi en accueil physique : en période d'inscription, elle alterne donc une inscription physique et une inscription par téléphone. Les places sur les vacances (notamment les petites) étant limités (environ 40 places), il ne faut pas hésiter à rappeler régulièrement. Il est rare, que dès le premier jour, il n'y ait plus de place.

Les représentants des parents souligne qu'il y a toujours un stress et qu'il peut ne plus y avoir de place !

M. Tavan note que le nombre de personnes susceptibles de répondre au téléphone est sans incidence sur le fait que des groupes d'enfants peuvent être complet car notre capacité d'accueil n'est pas « extensible » ! Pour revenir sur l'organisation, il faut aussi avoir à l'esprit que les inscriptions sur les vacances et les mercredis se font par téléphone ou physiquement (pas d'inscription internet) compte tenu de la spécificité ou de la nature des activités proposées : ainsi pour une sortie en minibus le nombre de minibus détermine le nombre d'enfants ! 3 minibus permettent de transporter 18 enfants. En outre Sylvie a régulièrement des informations à faire passer en fonction des activités proposées. Un exemple : l'organisation de la descente de la Dolce via à vélo nécessite d'obtenir de la part des familles un certain nombre d'informations (état de forme de l'enfant, état du vélo, taille des chambres à air... Il semble important d'échanger avec les parents pour permettre d'accueillir les enfants dans des conditions correctes.

Enfin, envisager de mettre en place une inscription/réservation en ligne sur le modèle du périscolaire demanderait au prestataire du logiciel d'opérer un paramétrage différent pour chaque jour compte tenu des contraintes particulières de chaque activité. Cela est impossible!

## 6ème question sur la fermeture à 18h00 pour les mercredis et pendant les vacances

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur les horaires du centre aéré : pourquoi ne sont-il pas « calés » sur ceux du périscolaire avec une fermeture à 19h00, au lieu de 18h00 ?

M. Venet note qu'il y a peu d'enfants sur la dernière heure au périscolaire mais que la collectivité a fait cet effort pour faciliter le quotidien des gens qui travaillent.

Mme Fauriel ajoute qu'à un moment il avait été envisagé de fermer à 18h30 par mesure d'économie mais qu'il a été décidé de maintenir l'amplitude actuelle pour répondre aux contraintes de certaines familles. L'équipe municipale a été à l'écoute.

M. Tavan note que sur les vacances, il est important de respecter les amplitudes horaires des animateurs (48 heures maximum). D'ailleurs à l'heure actuelle (avec un accueil qui s'achève à 18h00), les amplitudes sont souvent à la limite (46/47 heures environ). Finir à 19h00 serait un facteur de complexité supplémentaire voire d'un surcoût!

M. Venet insiste sur le fait qu'il est hors de question, en termes de responsabilité, de s'affranchir des dispositions du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 : un agent ne peut travailler plus de 10h00 quotidiennement.

M. Tavan poursuit en rappelant qu'aujourd'hui il y a peu d'enfants qui partent à 18h00 précise pendant les vacances (entre 3 et 5 enfants). Est-il pertinent d'ouvrir une heure de plus, jusqu'à 19h00, pour quelques enfants? Ce qui est sûr c'est le coût en lien avec une extension de l'horaire d'ouverture : il faudrait prévoir au moins 2 animateurs de plus. La problématique est peu ou prou la même le mercredi.

#### 7ème question sur l'USEP et le centre aéré

Les parents s'interrogent sur les enfants qui vont à l'USEP : pourquoi les enfants qui y sont peuvent-ils intégrer le centre aéré du mercredi à 11 h 30 mais pas le matin ?

Un parent de St François se demande pourquoi les enfants du privé ne peuvent pas fréquenter l'USEP ?

M. Malsert rappelle que l'USEP est la fédération du sport scolaire à l'école publique, l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) prenant le relai en collège et lycée. Dans le privé il existe l'équivalent avec l'Ugsel qui participe à la mission éducative de l'Enseignement catholique...

S'ensuit une discussion sur la mise à disposition d'agents de la collectivité (Nadine et Patricia, respectivement ETAPS et OTAPS) pour encadrer les sorties des écoles publiques.

M. Macak note que les intéressées interviennent bénévolement dans le cadre de l'USEP.

M. Tavan revient sur la question et les contraintes d'ordre pratique. Répondre par l'affirmative à la question posée signifie qu'un enfant pourrait être accueilli à l'accueil de loisirs par exemple de 7h30 à 9h00 et ensuite aller à l'USEP. Actuellement, cette tarification sur les mercredis n'existe pas. Les familles sont facturées soit à la journée, soit à la ½ journée, avec ou sans repas. Certes, techniquement cela pourrait être possible à partir du moment où les familles seraient d'accord pour payer 1/2 journée d'accueil de loisirs pour 1h30 de présence effective à l'accueil de loisirs!

L'autre solution serait de proposer un autre accueil, type périscolaire (comme les autres jours). Etant déclaré comme un autre accueil, il faudrait règlementairement d'autres animateurs, un autre directeur, une autre tarification et s'assurer auprès de la CAF qu'il est possible, pour un même organisateur, de proposer deux accueils distincts sur un même créneau horaire...

Mme Fauriel profite de cet échange pour dire et redire qu'il faut se saisir des réunions comme celle d'hier soir relative à l'espace de vie sociale (EVS) pour faire des propositions.

Un représentant des parents d'élèves présent hier soir s'interroge sur sa légitimité à parler au nom de tous les parents... n'est-il préférable de se tourner vers d'autres structures ou instance comme le conseil citoyen ?

M. Malsert regrette que le projet présenté hier soir (l'EVS) soit trop flou, quant au rôle du conseil citoyen il mérite lui aussi d'être mieux défini.

M. Lespets pense que les représentants des parents d'élèves sont légitimes pour faire avancer le débat, faire des propositions et/ou pour faire circuler l'information. Il serait dommage de fermer la porte!

## 8ème question sur le nouveau nom de l'ex régie socioculturelle ?

M. le Maire rappelle que la municipalité travaille sur un nouvel organigramme avec la mise en place d'un service à la population qui englobe / englobera les services de l'ex régie socioculturelle. Dans tous les cas ce qui importe c'est la participation / contribution des usagers d'où la mise en place de cette commission.

M. le Maire note qu'il convient de répondre aussi aux questions des parents d'élèves du groupe scolaire J. Ferry. Certaines questions sont identiques à celle de JJ Rousseau aussi nous ne reviendrons pas sur celles-ci.

Le débat se poursuit sur la question suivante.

# 9ème question sur les activités proposées pendant le temps périscolaire du soir, en primaire.

Certains parents ont remarqué que lorsque les enfants sont dehors, aucune activité n'est proposée a priori, les enfants jouent au ballon ou autre jeu sans animateur ?

M. Tavan confirme que dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir, différentes activités (sportives, manuelles, culturelles...) sont proposés aux enfants pour répondre au mieux à leurs besoins, attentes ou envies... Ces activités sont articulées autour des objectifs du projet pédagogique et sont préparées par les animateurs pour répondre aux mieux au rythme de l'enfant. La particularité du périscolaire du soir est que ce temps d'accueil est situé après une journée scolaire d'environ 6h00 qui nécessite beaucoup d'attention de la part des enfants. C'est pourquoi l'accueil comprend différents temps ou moments :

- 16h15-16h25 : accueil des enfants, appel, passage au toilettes, préparation du temps de goûter...
- 16h25-16h45 : Temps de goûter en intérieur ou extérieur (selon les conditions météorologiques)
- 16h45-17h00 : un temps récréatif en extérieur (selon les conditions météorologiques) est mis en place pour permettre aux enfants de se « défouler » après une longue journée d'attention. Ce petit temps s'avère important pour le rythme de l'enfant. Après cette « récréation » en autonomie (l'animateur est là en qualité de surveillant), l'enfant est mieux à même de participer aux différentes activités proposées par la suite. Ce temps a été mis en place par le directeur et les animateurs suite à une demande des enfants ainsi qu'un besoin de « lâcher la pression » qui a pu être observé avant de retourner en activité.
- 17h00-17h45 : Temps d'activités, un tableau a été mis en place pour donner le choix aux enfants pendant le goûter de choisir leur activité du soir. Ils ont le choix tous les soirs entre 3 activités parmi celle-ci :
- O Une activité calme (jeux de sociétés, scoubidou...) en salle de cantine avec l'animateur responsable des signatures et visiophone
- o Une activité plus sportive en extérieur avec un animateur qui participe
- O Une activité plus culturelle en intérieur avec un animateur qui participe
- O Une activité manuelle en intérieur avec un animateur
- O Une fois par semaine une activité en passerelle avec les enfants de maternelles toujours accompagné d'un animateur.
- 17h50 : rassemblement du côté maternelle pour finir l'accueil avec plus que deux animateurs. A partir de 18h00, pour finir la journée, les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont

ensemble. Les activités proposées sont des activités calmes (jeux de société principalement, etc.).

#### 10ème question sur les contraintes liées à l'interphone

Les parents notent que pendant le temps périscolaire du soir où les enfants sont nombreux, l'une des animatrices de primaire est obligée de faire des aller-retours à la porte ou à l'interphone du sas d'entrée pour l'ouverture du portail aux parents, pour les entrées et sorties. De ce fait une personne est réquisitionnée et n'est donc pas disponible pour les enfants. La mise à disposition d'une télécommande est-elle envisageable ? Y a-t-il une solution pour fluidifier les entrées et sorties ?

- M. Macak s'engage à faire le point de nouveau sur cette question avec la directrice des services techniques pour voir s'il existe une solution technique adaptée.
- M. Venet insiste sur le fait que ce dispositif génère une contrainte forte et mobilise de fait un agent au détriment de ses fonctions d'animateur. N'est-il pas préférable de prendre acte de la situation de fait en laissant ouvert ? En effet certains parents laissent le portail ouvert ou ouvrent à d'autres parents en sortant ?
- M. le Maire répond par la négative et rappelle les consignes de sécurité mais aussi sa propre responsabilité. Il n'est pas question de laisser le portail ouvert.

## 11ème question sur l'assouplissement desannulations de dernière minute au périscolaire,

Des parents s'interrogent sur le traitement des annulations si les enfants sont malades et absents de l'école sans justificatif médical. Par exemple, une gastroentérite ne nécessite pas obligatoirement une consultation...

Mme Fauriel rappelle que le règlement a été modifié récemment dans le sens d'une plus grande souplesse en matière d'annulation et de réservation au niveau du périscolaire...

M. Venet note qu'il est même possible de le faire en ligne sur le portail dédié : <a href="http://www.loriol.com/quotidien/periscolaire-accueil-loisirs">http://www.loriol.com/quotidien/periscolaire-accueil-loisirs</a>

Les personnes présentes reconnaissent que le nouveau dispositif - plus souple, plus simple - répond à l'attente des familles.

#### 12ème question sur les tarifs de la cantine

## Les représentants des parents estiment que les tarifs de cantine sont élevés.

M. Macak note au contraire qu'ils sont quand on compare nos tarifs avec ceux des communes voisines :

| Communes  | QF 1 /              | QF 2 / | QF 3 / | Réservation | Adultes/ |
|-----------|---------------------|--------|--------|-------------|----------|
|           | en €                | en €   | en €   | tardive     | en €     |
| Loriol    | 2.50                | 4.05   | 4.55   | SO          | 6.80     |
| Livron    | 2.74                | 4.01   | 4.72   | SO          | 5.48     |
| Allex     | 3.95 (tarif unique) |        |        | 6.20        | 7.50     |
| Montoison | 3.95 (tarif unique) |        |        | 6.00        | 7.00     |
| Etoile    | 4.00 (tarif unique) |        |        | 6.00        | 6.80     |
| Crest     | 3.50 (tarif unique) |        |        | 4.80        | NC       |
|           |                     |        |        | et 7.00 le  | 7. 11. 1 |
|           |                     |        |        | jour même   |          |

Les représentants des parents notent que cette affirmation est à nuancer car cela dépend des QF!

- M. Macak rappelle que le service de restauration coûte cher à la collectivité, il est déficitaire (216 927 euros) avec 131 436 euros de recettes et 348 363 euros de dépenses. Les usagers paie un prix bien en-deçà du prix de revient d'un repas. Celui-ci est de 10.38 euros (personnel et fluides compris)!
- M. Malsert note que cela fait partie des dépenses normales qu'une collectivité doit supporter, il est même question depuis quelques temps de gratuité ou de repas à 1 €!

Un représentant des parents souhaite que la cantine scolaire soit ouverte aux élèves de St François.

- M. Macak remarque qu'il y a un problème de place au niveau des locaux.
- M. le Maire prend note car il est toujours possible de faire une étude.
- M. le Maire clôture les débats et remercie l'assistance pour la qualité des échanges.
- M. le Maire propose de faire valider le compte-rendu des réunions de cette commission rédigé par les services par un des représentants des parents d'élèves (Monsieur Courtial est désigné à cet effet). La prochaine réunion est programmée le mercredi 05 juin à 18h00 en mairie (salle du conseil).

## Loriol sur Drôme

## **Commission extrascolaire**

## Feuille d'émargement

|   | Noms et prénoms       | Représentants de parents<br>d'élèves (indiquer l'école) | Coordonnées   |          |
|---|-----------------------|---|---|----------|
| ( | COLOTOPIC GAISLDIN    | Elemeter Ja.  | ghislain Countial   |          |
|   | DUPONT FROMENT Marian | Eleverbaik JF   | Froment_maria @ya   | hoo.Fr   |
|   | Jacque MALSERT        | C. M.   |   |          |
|   | PLEINET Angelique     | Maternelle 55 Rasser                                    | angolique 2601@gahoo:   | f        |
|   | VENET Olivin          | Direction   | Linchia regio Qlo   | rul can. |
|   | Tavan yolan           | Responsable sonice<br>animation 3/12 ans                | Sinchia regic Q-le<br>animation y than regie of<br>Double com | *        |
|   | MACAK Jean Pierre     | Adjoint aux Ecoles                                      | pan pierremacak Clorid.com                                    |          |
|   | AURIAS claude         | Have de fait  | A.  |          |
|   | LESPETS Lieure        | Marie land -  |   |          |
|   | Plantier Laeliha      | Jules Leny Maternell                                    |   |          |
|   | FAURIER HARRY         | Adjointe  | A. Efecul   |          |
|   | Reghenas Sardrine     | ST FRANÇOIS   | · W   |          |
|   |                       |   | Dandrinereghenas a he   | etment.  |
|   |                       |   |   |          |
|   |                       |   |   |          |
|   |                       |   |   |          |
|   |                       |   |   |          |
|   |                       |   |   |          |
|   |                       |   | ,   |          |
|   |                       |   |   | 2        |
|   |                       |   |   |          |